



Ville de Cannes

**RECUEIL DES**  
**TARIFS 2025**  
**DES SERVICES PUBLICS**  
**DE LA VILLE DE CANNES**

**MISE A JOUR AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2025**

**DELIBERATION DU 19 DECEMBRE 2024**

**ESPACES PUBLICS  
REGLEMENTATION ET COORDINATION DES TRAVAUX**

ASSIETTE REDEVANCE PAIEMENT MODALITES ENCAISSEMENT TITRES DE PAIEMENT	CARACTERE FISCAL OU NON FISCAL DE LA RECETTE	DETAILS PRESTATIONS	PRECISIONS	UNITE	Tarifs au 01/01/2025
<b>OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC</b>					
INSTALLATION DES PALISSADES, ECHAFAUDAGES, BENNES ET VEHICULES DE CHANTIER ET AUTRES MATERIELS SUR OU EN SURPLOMB DU DOMAINE PUBLIC					
<p>Sur facture.</p> <p>D'avance à la délivrance de l'autorisation, sur la base du tarif voté au jour de la délivrance de l'autorisation.</p> <p>Regie de recettes. Numéraire, chèque, carte bancaire.</p> <p>Le recensement des matériaux, matériels et véhicules de chantiers installés ou stationnés sur la voie publique est effectué par les services municipaux.</p>	<b>NF</b>	Droits fixes	pour toute demande	Droit fixe	<b>12,95 €</b>
		Occupation de la voirie publique par échelles et tréteaux	Par jour et par unité	L'unité	<b>5,95 €</b>
		Occupation de la voie publique, avec palissades, échafaudage	Les 60 premiers jours	Le m2 par jour	<b>0,85 €</b>
			A partir du 61ème jour	Le m2 par jour	<b>1,95 €</b>
		Occupation de la voie publique par échafaudage aux étages (n'ayant pas d'assise au sol)	Les 60 premiers jours	Le m2 par jour	<b>0,50 €</b>
			A partir du 61ème jour	Le m2 par jour	<b>0,90 €</b>
		Occupation ponctuelle voie publique, big bag, stockage sans palissade, matériaux, matériels et délaissé de voirie	Les 60 premiers jours	Le m2 par jour	<b>0,90 €</b>
			A partir du 61ème jour	Le m2 par jour	<b>2,00 €</b>
		Occupation de la voie publique pour alimentation provisoire de chantier : par accrochage sur des poteaux d'éclairage public ou sur des supports provisoires auto lestés, ou par des gaines protégées au sol.	moins de 50 mètres	Le ml par jour	<b>0,30 €</b>
			plus de 50 mètres	Le ml par jour	<b>0,25 €</b>
		Fermeture de rue	Forfait 2 heures		<b>151,80 €</b>
			Forfait 4 heures		<b>294,80 €</b>
			Forfait 6 heures		<b>446,60 €</b>
			Forfait 8 heures		<b>589,40 €</b>
		Fermeture de voie, chaussée	Forfait 2 heures		<b>46,80 €</b>
			Forfait 4 heures		<b>93,45 €</b>
			Forfait 6 heures		<b>140,20 €</b>
			Forfait 8 heures		<b>186,80 €</b>
		Occupation sur la plate forme piétonne par véhicule	Forfait 4 heures		<b>17,70 €</b>
			Forfait 8 heures		<b>35,45 €</b>
Travaux d'accès difficile ou travaux acrobatique et zone de sécurité	Forfait 4 heures		<b>12,10 €</b>		
	Forfait 8 heures		<b>24,10 €</b>		
Tarifification régularisation	Le m2 par jour		<b>7,45 €</b>		

**ESPACES PUBLICS  
REGLEMENTATION ET COORDINATION DES TRAVAUX**

ASSIETTE REDEVANCE PAIEMENT MODALITES ENCAISSEMENT TITRES DE PAIEMENT	CARACTERE FISCAL OU NON FISCAL DE LA RECETTE	DETAILS PRESTATIONS	PRECISIONS	UNITE	Tarifs au 01/01/2025
<b>STATIONNEMENT-MISE EN PLACE DE PANNEAUX DE SIGNALISATION TEMPORAIRE DANS LE CADRE DE MANIFESTATIONS ET D'OCCUPATION DE LA VOIE PUBLIQUE</b>					
<p>A défaut de marquage précis, la place correspond à 5 m de longueur.</p> <p>Toute unité commencée est due.</p>	<b>NF</b>	<p>Mise en place de panneaux de signalisation provisoire</p>		<p>Droit fixe ( pour toute demande)</p>	<b>12,95 €</b>
				<p>Par place en zone non payante et par jour. Les 15 premiers jours</p>	<b>17,45 €</b>
				<p>Au-delà du 15ème jour par place et en zone non payante</p>	<b>36,25 €</b>
				<p>Aire de livraison 1 jour maximum zone non payante</p>	<b>35,10 €</b>
				<p>Par place en zone payante et par jour. Les 15 premiers jours</p>	<b>22,30 €</b>
				<p>Au-delà du 15ème jour par place et en zone payante</p>	<b>49,10 €</b>
				<p>Aire de livraison (1 jour maximum) zone payante</p>	<b>44,30 €</b>
				<p>par place zone non payante</p>	<b>23,35 €</b>
<b>Stationnement 2 roues</b>				<p>le ml par jour</p>	<b>2,95 €</b>
<b>Place transport de fonds tarif annuel</b>				<p>par place annuel</p>	<b>1 500,00 €</b>
<b>DANS LE CADRE DE TOURNAGE DE FILMS</b>					
<p>A défaut de marquage précis, la place correspond à 5 m de longueur.</p> <p>Toute unité commencée est due.</p> <p>En cas d'utilisation d'une aire de livraison, si celle-ci se situe dans une rue avec stationnement payant alors le tarif appliqué sera celui en zone payante.</p>	<b>NF</b>	<p>Mise en place de panneaux de signalisation provisoire y compris barriérage.</p> <p>Sur engagement de la société de production quant à sa durée de présence sur le territoire communal, le tarif applicable dès la première journée de réservation est celui de la tranche correspondant à cet engagement (Exemple : pour un engagement de présence de 25 jours, le tarif applicable dès le premier jour réservé est celui de la tranche "de 20 à 29 jours")</p> <p>En cas de présence effective inférieure à l'engagement, les sommes acquittées restent dues à la Ville. Toutefois, dans l'hypothèse où l'occupation effective serait plus courte que celle à laquelle la société de production s'était engagée, il sera procédé à une facturation complémentaire sur la base de la tranche tarifaire correspondant à la durée effective d'occupation.</p> <p>En cas d'occupation de plus de 40 jours, la société de production prendra à sa charge l'installation de panneaux de signalisation provisoire y compris le barriérage.</p> <p>En cas de présence effective inférieure à l'engagement, les frais d'installation de panneaux y compris le barriérage, restent à la charge exclusive de la société de production.</p>		<p>Par place et par jour. De 1 à 9 jours de tournage consécutifs ou non sur une année</p>	<b>21,70 €</b>
				<p>Par place et par jour. De 10 à 19 jours de tournage consécutifs ou non sur une année</p>	<b>16,30 €</b>
				<p>Par place et par jour. De 20 à 29 jours de tournage consécutifs ou non sur une année</p>	<b>10,80 €</b>
				<p>Par place et par jour. De 30 à 39 jours de tournage consécutifs ou non sur une année</p>	<b>5,40 €</b>
				<p>Par place et par jour. Au-delà de 40 jours de tournage consécutifs ou non sur une année</p>	<b>gratuit</b>